

STADIP PROTECT DIAMANT P2A

Description

STADIP PROTECT DIAMANT est un verre feuilleté, composé de 2 feuilles de verre extra-clair DIAMANT assemblées par 2 films intercalaires en polyvinyle de butyral (PVB) de 0,38 mm chacun.

Caractéristiques de STADIP PROTECT DIAMANT P2A

Composition	Epaisseur Nominale /mm	Tl %	Rle & Rli %	Tuv %	Te %	REe & REi %	g	Ug W/m ² .K	Rw (C;Ctr) dB
44.2	9	90	8	0,9	79,9	7,4	0,83	5,50	34(-1.-2)
55.2	11	90	8	0,8	79,1	7,0	0,82	5,44	36(-1.-2)
66.2	13	90	8	0,8	78,4	7,3	0,82	5,39	37(-1.-3)
88.2	17	89	8	0,8	77,0	7,2	0,81	5,27	37(-1.-3)
1010.2	21	89	8	0,8	75,6	7	0,80	5,16	40(-1.-3)
1212.2	25	88	8	0,8	74,2	7	0,79	5,06	42(-1.-4)
1515.2	31	87	8	0,7	72,3	6,9	0,77	4,91	44(-1.-4)
1919.2	39	86	8	0,7	69,9	6,7	0,75	4,72	47(-1.-5)

Tl = transmission lumineuse; Rle = réflexion lumineuse extérieure; Rli = réflexion lumineuse intérieure; Tuv = transmission UV ; Te = transmission énergétique; REe = réflexion énergétique extérieur; REi = réflexion énergétique intérieur; g = facteur solaire; Ug = valeur d'isolation thermique; Rw = réduction sonore;

Essai au pendule suivant la NBN EN 12600 : 1(B)1
 Classe antieffraction suivant la NBN EN 356 : P2A
 Poids : 2,5 kg/m²/mm
 Résistance aux variations brutales de température et aux températures différentielles : 40°K
 Emissivité 0,89

Autres informations

STADIP PROTECT DIAMANT est conforme à la norme EN 12543.
 STADIP PROTECT est marqué CE. Les performances de STADIP PROTECT sont déclarées conformément EN 14449 avec les numéros DoP suivants: (44.2) L0102088; (55.2) L0102125; (66.2) L0102247; (88.2) L0102249; (1010.2) L0102501; (1212.2) L0104467; (1515.2) L0199451.

STADIP PROTECT doit être spécifié, transporté, stocké, nettoyé et posé conformément à la NIT 221 du CSTC «La pose des vitrages en feuillure» et la NIT 242 « Ouvrages particuliers en verre, applications structurales » (+ correctifs de février 2015) et aux consignes particulières de pose et d'entretien du fabricant.

STADIP PROTECT a son application conforme à la NBN S 23-002:2007 et son addenda, NBN S23-002-2 (2016) et NBN S23-002-3 (2016). L'épaisseur doit être calculée conformément aux méthodes de calcul imposées par la norme NBN S23-002-2:2016.

Le vitrage dispose d'une Déclaration Environnementale (EPD), basée sur une analyse complète du cycle de vie (ACV), conformément aux normes ISO internationales.